

## URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PERMIS D'URBANISME – REF N° : PU2025/51

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une demande de : **permis d'urbanisme** introduite par Monsieur Antoine LAURANT et Madame Wendy HOAREAU.

Le bien concerné est situé Rue d'Hérissart, 203 à 5550 Bohan, cadastré sur le territoire de la commune de VRESSE-SUR-SEMOIS, 10<sup>ème</sup> division BOHAN, section A, parcelle n° 100R.

**Le projet porte sur l'extension d'un logement et modification de parements de façade et présente les caractéristiques suivantes (2) :**

Il s'agit d'une extension avec la démolition d'une partie de la coursive latérale gauche pour accueillir le nouveau projet d'une surface au sol de 28,89 m<sup>2</sup> (3,93 m x 7,35 m). Le nouveau projet se développe sur 2 niveaux dont le second en porte-à-faux et en partie sur l'existant.

*Application de l'article D.IV.40 : Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.*

Le projet se situe en partie en zone d'habitat à caractère rural où est réalisée l'extension et en partie en zone agricole où le demandeur souhaite ajouter un nouveau parement de façade et isoler pour atteindre les normes d'isolation actuelles. Le bâtiment initial a été édifié avant la création du plan de secteur. Un permis d'urbanisme a été délivré par le Collège communal en date du 27/04/2011 pour une demande d'agrandissement de la terrasse.

La demande de permis d'urbanisme est soumise à ENQUÊTE PUBLIQUE.

**L'enquête publique est affichée pour le 19 novembre 2025, ouverte le 24 novembre 2025 et clôturée le 8 décembre 2025.**

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous chaque jour ouvrable pendant la période de l'enquête publique à l'adresse suivante : Administration communale, Rue Albert Raty, 112 à 5550 VRESSE-SUR-SEMOIS.

Le dossier peut toutefois être consulté uniquement sur rendez-vous, un jour ouvrable après 16H00 ou le samedi matin, pris au plus tard 24 heures à l'avance.

**Tout rendez-vous** est à fixer auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, Madame Patricia MARTIN, joignable par tél au 061/46 58 30 ou via mail [patricia.martin@vresse-sur-semois.be](mailto:patricia.martin@vresse-sur-semois.be)

**Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Albert Raty, 112 à 5550 Vresse-sur-Semois
- par télécopie au numéro : 061/50 15 47
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [patricia.martin@vresse-sur-semois.be](mailto:patricia.martin@vresse-sur-semois.be)
- remises à Madame Patricia MARTIN dont le bureau se trouve : rue Albert Raty, 112 à 5550 Vresse-sur-Semois

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU2025/51**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Madame Patricia MARTIN ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration communale de Vresse-Sur-Semois - rue Albert Raty, 112 à 5550 Vresse-sur-Semois, le **8 décembre 2025 à 11h.**

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - le conseiller en environnement - la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet – dont Madame Patricia MARTIN dont les bureaux se trouvent à rue Albert Raty, 112 à 5550 Vresse-sur-Semois.

Vresse-sur-Semois, le

Le Directeur général,

Sylvain BOSSART

PAR LE COLLEGE,



Le Bourgmestre,

Arnaud ALLARD